

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le mercredi 30 novembre 2016 à 12 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage et madame Lisiane Monette.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin et monsieur Stéphane Longtin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local.
4. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5772-11-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5773-11-2016

3. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU que ce conseil a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) :

ATTENDU que ce conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

5774-11-2016

4. PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES.

ATTENDU que ce conseil a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que ce conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que les interventions visés dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

5775-11-2016

Étant 12 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier